Gardiennage : heures contractuelles 2024

csc Alimentation et Services

Chaque travailleur a droit à un salaire mensuel minimum. Ce salaire minimum est calculé sur base du nombre de jours et d'heures de travail du mois (ce qu'on appelle dans le jargon du secteur les heures contractuelles). Vous trouverez les jours et heures pour 2024 ci-dessous.

Régime de 5 jours par semaine		
2024	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	22	162h48
février	21	155h24
mars	21	155h24
avril	21	155h24
mai	20	148h00
juin	20	148h00
juillet	22	162h48
août	21	155h24
septembre	21	155h24
octobre	23	170h12
novembre	19	140h36
décembre	21	155h24

À l'occasion des jours de fête communautaire, le nombre de jours et d'heures est fixé comme suit en 2024 :

- Communauté flamande en juillet :
  21 jours – 155h24
- Communauté française en septembre :
  20 jours – 148h00
- Communauté germanophone en novembre :
  18 jours – 133h12

Régime de 6 jours par semaine		
2024	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	26	160h25
février	25	154h15
mars	26	160h25
avril	25	154h15
mai	24	148h05
juin	25	154h15
juillet	26	160h25
août	26	160h25
septembre	25	154h15
octobre	27	166h36
novembre	24	148h05
décembre	25	154h15

À l'occasion des jours de fête communautaire, le nombre de jours et d'heures est fixé comme suit en 2024 :

- Communauté flamande en juillet :
  25 jours – 154h15
- Communauté française en septembre :
  24 jours – 148h05
- Communauté germanophone en novembre :
  23 jours – 141h55

E.R. : Gaëtan Stas - Rue des Chartreux 70, 1000 Bruxelles